

## **FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2021**

#### **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

##### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de FCP Axis Placement Equilibré qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 229 430 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 30 993 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **3. Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Placement Equilibré pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

##### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire BMCE Capital Asset Management.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Tunis, le 31 mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AMC ERNST & YOUNG**  
**Noureddine HAJJI**

**Bilan arrêté au 31/12/2021**

(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>		<b>754 601</b>	<b>853 290</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	<b>4.1</b>	562 187	497 979
b. Obligations et valeurs assimilées	<b>4.2</b>	192 414	355 311
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>481 574</b>	<b>260 595</b>
a- Placements monétaires	<b>4.4</b>	234 129	38 545
b- Disponibilités		247 445	222 050
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>4.6</b>	<b>5 357</b>	<b>2 585</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 241 532</b>	<b>1 116 470</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1- Opérateurs créditeurs	<b>4.7</b>	7 813	7 666
PA2- Autres créditeurs divers	<b>4.8</b>	4 289	4 049
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 103</b>	<b>11 714</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>4.9</b>	<b>1 182 272</b>	<b>1 089 838</b>
<b>CP2- Sommes Capitalisables</b>		<b>47 158</b>	<b>14 918</b>
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		16 165	(1 520)
b - Sommes capitalisables de l'exercice		30 993	16 438
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 229 430</b>	<b>1 104 756</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 241 532</b>	<b>1 116 470</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice	Exercice
		clos-le	clos-le
		31/12/2021	31/12/2020
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.3</b>	<b>42 229</b>	<b>24 034</b>
a. Dividendes		25 460	6 861
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 769	17 172
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.5</b>	<b>19 896</b>	<b>20 684</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>62 125</b>	<b>44 718</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.10</b>	<b>(27 039)</b>	<b>(24 388)</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>35 086</b>	<b>20 329</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.11</b>	<b>(4 954)</b>	<b>(4 434)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>30 132</b>	<b>15 895</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>861</b>	<b>542</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>30 993</b>	<b>16 438</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(861)</b>	<b>(542)</b>
<b>(annulation)</b>			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(4 980)	(25 232)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		6 161	30 411
Frais de négociation de titres		(135)	(233)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>31 178</b>	<b>20 841</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos-le 31/12/2021	Exercice clos-le 31/12/2020
<b>AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>		
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>31 178</b>	<b>20 841</b>
a- Résultat d'exploitation	30 132	15 895
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 980)	(25 232)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 161	30 411
d- Frais de négociation de titres	(135)	(233)
<b>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>93 496</b>	<b>74 806</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>123 072</b>	<b>94 779</b>
Capital	119 842	96 556
Régularisation des sommes non distribuables	51	(2 420)
Régularisation des sommes capitalisables	3 179	643
<b>b / Rachats</b>	<b>(29 576)</b>	<b>(19 973)</b>
Capital	(28 680)	(19 924)
Régularisation des sommes non distribuables	175	159
Régularisation des sommes capitalisables	(1 071)	(208)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>124 674</b>	<b>95 647</b>
<b>AN 4- ACTIF NET</b>		
en début de l'exercice	1 104 756	1 009 108
en fin de l'exercice	1 229 430	1 104 756
<b>AN 5- NOMBRE DE PARTS</b>		
en début de l'exercice	2 128	1 978
en fin de l'exercice	2 306	2 128
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>533,143</b>	<b>519,152</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>2,70%</b>	<b>1,76%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2021**

### **1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE**

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ initialement dénommé FCP AXIS Tunisie Indice est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF numéro 17-2007 du 11-09-2007.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds a changé en passant de « FCP AXIS TUNISIE INDICE » à « FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE ».

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2021 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2021 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Placement Equilibré figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31/12/2021, le fonds FCP Axis Placement Equilibré dispose d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA\_6\_JANVIER 2024) pour une valeur de 164 537 DT. Cette ligne a été valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVMs, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de l'exercice clos.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3- Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2021 à 562 187 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Titres OPCVM		52 165	52 198	4,20%
FCP Axis AAA	475	52 165	52 198	4,20%
Actions et droits rattachés		545 760	509 989	41,08%
ADWYA	1 350	4 462	6 225	0,50%
ASSAD	1 776	4 985	2 966	0,24%
ASSURANCES MAGHREBIA	239	13 639	15 291	1,23%
ATTIJARI BANK	836	26 768	25 425	2,05%
BH	798	9 399	7 376	0,59%
BIAT	1 080	59 514	64 791	5,22%
BNA	3 369	35 175	26 649	2,15%
BT	10 642	78 681	57 797	4,66%
CARTHAGE CEMENT	9 209	16 502	12 101	0,97%
CITY CARS	740	5 924	8 140	0,66%
DELICE HOLDING	995	12 931	14 646	1,18%
EUROCYCLES	467	11 072	15 057	1,21%
MAGASIN GENERAL	170	3 941	2 827	0,23%

(\*)

OTH	2 450	22 538	21 192	1,71%
PGH	1 300	16 340	14 820	1,19%
SAH	3 348	38 809	37 504	3,02%
SANIMED	330	1 175	736	0,06%
SFBT	3 547	56 356	64 374	5,19%
SIAME	1 411	5 362	6 019	0,48%
SOTIPAPIER	2 039	12 215	11 606	0,93%
SOTUVER	1 820	12 841	13 333	1,07%
SPDIT	500	4 311	4 235	0,34%
STB	4 434	17 431	13 267	1,07%
TELNET	1 764	15 099	14 881	1,20%
TPR	2 077	9 779	9 133	0,74%
UBCI	204	4 853	4 039	0,33%
UIB	1 359	27 808	21 050	1,70%
UNIMED	1 978	17 851	14 509	1,17%
<b>Total</b>		<b>597 925</b>	<b>562 187</b>	<b>45,28%</b>

(\*) 4,25% par rapport à l'actif net.

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2020	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2021
-------------	----------------------------------	---------------------------	-----------------------	-------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------

#### Titres OPCVM

FCP AXIS AAA	43 018	52 165	45 538	43 018	2 520	52 165
SICAV AXIS TRESORERIE	-	96 711	95 842	96 711	(869)	-
<b>Total titres OPCVM</b>	<b>43 018</b>	<b>148 877</b>	<b>141 379</b>	<b>139 729</b>	<b>1 651</b>	<b>52 165</b>

#### Actions

ADWYA	4 462	-	-	-	-	4 462
ASSAD	3 335	1 650	-	-	-	4 985

ASSURANCES MAGHREBIA	10 490	3 149	-	-	-	13 639
ATTIJARI BANK	30 770	-	3 935	4 002	(67)	26 768
BH	10 812	-	1 064	1 413	(349)	9 399
BIAT	66 748	4 240	12 182	11 474	708	59 515
BNA	28 618	6 557	-	-	-	35 175
BT	68 693	9 988	-	-	-	78 681
CARTHAGE CEMENT	8 964	7 538	-	-	-	16 502
CITY CARS	4 855	1 069	-	-	-	5 924
DELICE HOLDING	8 502	4 429	-	-	-	12 931
EUROCYCLES	8 234	2 838	-	-	-	11 072
MAGASIN GENERAL	3 941	-	-	-	-	3 941
OTH	11 142	11 396	-	-	-	22 538
SAH	33 312	6 540	1 168	1 043	125	38 809
SFBT	55 188	8 497	9 458	7 329	2 129	56 356
SIAME	2 873	2 489	-	-	-	5 362
SOTETEL	1 512	-	1 195	1 512	(317)	-
SOTIPAPIER	9 636	2 579	-	-	-	12 215
SOTUVER	4 918	7 923	-	-	-	12 841
SPDIT	4 311	-	-	-	-	4 311
STB	17 431	-	-	-	-	17 431
PGH	21 556	-	5 378	5 216	162	16 340
TELNET	11 294	3 805	-	-	-	15 099
TPR	6 262	3 517	-	-	-	9 779
UBCI	4 853	-	-	-	-	4 853
UIB	27 808	-	-	-	-	27 808
UNIMED	12 986	4 865	-	-	-	17 851
SANIMED	1 175	-	-	-	-	1 175
SOTUV NG 20	1 017	-	1 017	1 017	-	-

<b>Total Actions et droits rattachés</b>	<b>485 696</b>	<b>93 070</b>	<b>35 397</b>	<b>33 006</b>	<b>2 391</b>	<b>545 760</b>
<b>Total</b>	<b>528 714</b>	<b>241 947</b>	<b>176 777</b>	<b>172 735</b>	<b>4 042</b>	<b>597 925</b>

#### 4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2021 à 192 414 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et emprunts de sociétés. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Emprunts d'état		156 978	164 537	13,25%
BTA_6_JANVIER 2024	162	156 978	164 537	13,25%
Emprunts des sociétés		26 000	27 877	2,25%
TLSUB2018_7A_17/01	200	20 000	21 683	1,75%
UIBSUB2015_7.5%_7A	300	6 000	6 194	0,50%
<b>Total</b>		<b>182 978</b>	<b>192 414</b>	<b>15,50%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2021 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2020	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2021
<b>Emprunts d'Etat</b>						
BTA_6.1_10 NOVEMBRE 2021	319 010	55 871	377 000	374 881	2 119	-
BTA_6_JANVIER 2024	-	156 978	-	-	-	156 978
<b>Total Emprunts d'Etat</b>	<b>319 010</b>	<b>212 849</b>	<b>377 000</b>	<b>374 881</b>	<b>2 119</b>	<b>156 978</b>
<b>Emprunts des sociétés</b>						
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	-	-	-	-	-	-
TLSUB2018_7A_17/01	20 000	-	-	-	-	20 000
UIBSUB2015_7.5%_7A	12 000	-	6 000	6 000	-	6 000
<b>Total Emprunts des sociétés</b>	<b>32 000</b>	<b>-</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>	<b>-</b>	<b>26 000</b>
<b>Total</b>	<b>351 010</b>	<b>212 849</b>	<b>383 000</b>	<b>380 881</b>	<b>2 119</b>	<b>182 978</b>

#### 4.3- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Revenus des Actions	25 460	6 861
Revenus des BTA	14 484	14 341
Revenus des obligations des sociétés	2 285	2 831
<b>Total</b>	<b>42 229</b>	<b>24 034</b>

#### 4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à 234 129 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
<b>Bons de trésor cessibles</b>		<b>233 869</b>	<b>234 129</b>	<b>18,86%</b>
BTC 52 SEMAINES 24/5/2022	240	233 869	234 129	18,86%
<b>Total</b>		<b>233 869</b>	<b>234 129</b>	<b>18,86%</b>

#### 4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Revenus des BTC	1 271	1 413
Revenus des pensions livrées	8 921	14 212
Revenus compte courant rémunéré	9 705	5 060
<b>Total</b>	<b>19 896</b>	<b>20 684</b>

#### 4.6- Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 5 357 DT au 31-12-2021 contre un solde de 2 585 DT au 31-12-2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Intérêts créditeurs	3 486	2 048
Retenue à la source/BTA	1 871	536
<b>Total</b>	<b>5 357</b>	<b>2 585</b>

#### 4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP Axis Placement Equilibré au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 7 813 DT au 31-12-2021 contre 7 666 DT au 31-12-2020.

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Gestionnaire	1 813	1 666
Dépositaire	6 000	6 000
<b>Total</b>	<b>7 813</b>	<b>7 666</b>

#### 4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 4 289 DT au 31-12-2021 contre 4 049 DT au 31-12-2020.

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Commissaire aux comptes	3 115	2 877
Publications	485	194
Retenue à la source	595	893
CMF	93	85
<b>Total</b>	<b>4 289</b>	<b>4 049</b>

#### 4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève 124 674 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	92 434
Variation de la part Revenu	32 240
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>124 674</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

##### Capital au 01-01-2021

Montant :	1 089 838
Nombre de titres :	2 128
Nombre de porteurs de parts :	3

##### Souscriptions réalisées

Montant :	119 842
Nombre de titres émis :	234

Nombre de porteurs de parts nouveaux : 0

#### **Rachats effectués**

Montant : 28 680

Nombre de titres rachetés : 56

Nombre de porteurs de parts sortants : 1

#### **Capital au 31-12-2021**

Montant : 1 181 000 \*

Nombre de titres : 2 306

Nombre de porteurs de parts : 2

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	<b>1 181 000</b>
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(4 980)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	6 161
Régularisation des SND	226
Frais de négociation de titres	(135)
<b>Capital au 31/12/2021</b>	<b>1 182 272</b>

#### **4.10- Note sur les charges de gestion des placements**

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 27 039 DT en 2021. Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020</b>
Rémunération du Gestionnaire	21 089	18 422
Rémunération du Dépositaire	5 950	5 966
<b>Total</b>	<b>27 039</b>	<b>24 388</b>

#### 4.11- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 4 954 DT en 2021. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunération CAC	3 285	2 928
Redevance CMF	1 181	1 032
Publications	292	293
Services bancaires et assimilés	188	173
Timbre fiscal	8	8
<b>Total</b>	<b>4 954</b>	<b>4 434</b>

#### 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

##### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	26,941	21,014	11,821	14,637	19,228
Charges de gestion des placements	-11,725	-11,461	-9,135	-14,544	-14,645
Revenu net des placements	15,215	9,553	2,686	0,093	4,583
Autres charges	-2,148	-2,084	-2,003	-0,978	-0,996
Résultat d'exploitation	13,067	7,470	0,684	-0,885	3,588
Régularisation du résultat d'exploitation	0,373	0,255	1,107	0,415	-0,117
Sommes capitalisables de l'exercice	13,440	7,725	1,790	-0,469	3,471
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-2,160	-11,857	25,370	-59,067	15,738
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,672	14,291	-39,453	69,280	21,936
Frais de négociation de titres	-0,059	-0,109	-0,868	-2,916	-1,065
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,454	2,324	-14,951	7,296	36,610
Résultat net de l'exercice	13,521	9,794	-14,267	6,412	40,198
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,454	2,324	-14,951	7,296	36,610
Régularisation du résultat non distribuable	0,098	-1,062	-15,549	5,724	-1,021
Sommes non distribuable de l'exercice	0,552	1,262	-30,500	13,020	35,589
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>533,143</b>	<b>519,152</b>	<b>510,165</b>	<b>538,875</b>	<b>526,324</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,29%	2,36%	2,64%	2,61%	2,53%
Autres charges / actif net moyen	0,42%	0,43%	0,58%	0,18%	0,17%
Résultats capitalisables de l'exercice / actif net moyen	2,55%	1,54%	0,20%	-0,16%	0,62%

## **5.2. Transactions avec les parties liées**

- La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,5% H.T par an calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion de l'exercice 2021 s'élève à 21 089 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,1% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 135 DT TTC au titre de l'exercice 2021.
- Le dépositaire perçoit une commission égale à 0.15% H.T de l'actif net par an (Avec un minimum de 5 000 dinars H.T par an), calculée quotidiennement et payée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT TTC au titre de 2021.

## **5.3. Note sur les événements postérieurs à la clôture**

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 29 Mars 2022.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.